

Agriculture
Canada

VOTRE ANIMAL FAVORI ET

la rage

PUBLICATION 1263 1967



Qu'est-ce que la Rage?

La rage est une maladie infectieuse et contagieuse causée par un virus qui affecte le système nerveux de ***tous les animaux à sang chaud***, y compris ***l'homme.*** Cette maladie est connue dans le monde depuis longtemps.

Comment la Rage se propage-t-elle?

La rage se transmet généralement par la morsure d'un animal infecté. L'infection peut se produire aussi quand la salive d'un animal infecté s'introduit dans une coupure ou une plaie ouverte. Les animaux mordeurs, comme le putois, le renard, le loup, le coyote, le chien et le chat, sont les plus actifs propagateurs du virus de la maladie.

Combien de temps dure l'incubation de la Rage?

Les symptômes de la rage se manifestent généralement au bout de 3 à 6 semaines après que le chat ou le chien a été mordu. Chez le chien, cependant, les symptômes peuvent ne se manifester qu'au bout de 6 mois. L'intervalle qui s'écoule entre l'infection et l'apparition des symptômes dépend de la sévérité de la morsure et de sa proximité des centres nerveux principaux.

De quelle façon un animal enragé agit-il?

La rage se présente sous deux formes: *la rage furieuse* ou *aiguë*, et *la rage mue*. Les symptômes décrits ci-après sont caractéristiques des diverses formes, mais un animal enragé n'exhibe pas nécessairement tous ces symptômes.

LA RAGE FURIEUSE

Chez le chien, le premier symptôme qu'on observe est généralement une modification de son tempérament. Un chien normalement affectueux peut devenir timide, se cacher dans des endroits sombres, repousser l'attention qu'on veut lui porter et chercher à mordre lorsqu'il est molesté. Un chien qui est normalement timide ou grognant peut devenir tout à fait affectueux. A ce stade, la voix du chien devient enrouée, son appétit diminue ou se pervertit: il se met à manger des bâtons, des pierres ou du caoutchouc.

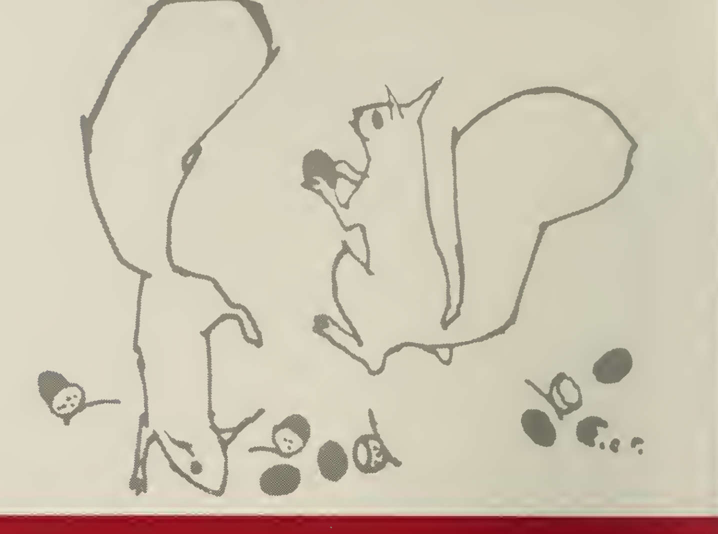
Peu après, le chien devient très nerveux et excitable. L'expression de ses yeux et de sa face est une combinaison de vivacité, de crainte et de férocité. On dit qu'elle ressemble à celle du renard. A ce stade, le chien peut voyager sur une distance de plusieurs milles; il trottine la tête et la queue baissées, mord tout ce qu'il trouve sur son chemin; la salive s'écoule de sa gueule. Le chien qui est attaché ou renfermé ronge souvent sa chaîne ou les barreaux de sa cage; il s'endommage ainsi les dents et la gueule, de sorte que du sang se mêle à sa salive. Cette période peut durer plusieurs jours; le chien maigrit puisqu'il ne mange pas.

Au troisième stade ou stade paralytique, le chien chancèle; il finit par ne plus pouvoir se lever; il devient éventuellement complètement paralysé. La mort survient à la suite d'un état d'inconscience ou d'une convulsion violente, de 4 à 7 jours environ après l'apparition des premiers symptômes.

Chez le chat, les symptômes sont à peu près les mêmes que chez le chien. Il devient agité et se meut sans cesse de façon erratique. Il va moins loin que le chien. Les muscles subissent des spasmes, occasionnés souvent par des bruits soudains ou de l'excitation. Au cours de ces spasmes, le chat saute çà et là furieusement et attaque les autres animaux et l'homme.

LA RAGE MUE

Dans ce cas la période d'excitabilité et de méchanceté est soit absente, soit très brève et passe souvent inaperçue. La paralysie commence généralement dans la gorge, de sorte que l'animal ne peut ni mordre ni avaler; la salive s'écoule de sa gueule partiellement ouverte; l'animal agit comme s'il avait un morceau d'os pris dans la gorge. Il diminue rapidement de poids; la paralysie l'envahit rapidement; puis il meurt peu de temps après.



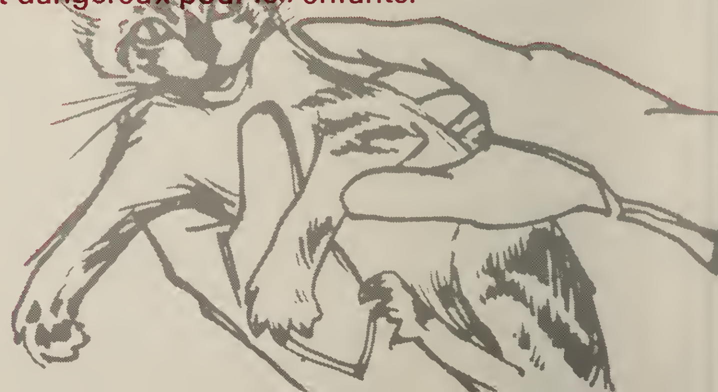
Comment prévenir la propagation de la Rage à l'homme

Appeler le médecin dès que quelqu'un est mordu par un animal. Si l'on ne peut avoir de médecin, laver les plaies jusqu'au fond pendant une quinzaine ou une vingtaine de minutes; utiliser à cette fin un savon fort et changer l'eau fréquemment. Appliquer ensuite un antiseptique.

Porter des gants épais lorsqu'on doit manipuler un animal soupçonné d'être porteur de la rage, un animal qui vient de mordre ou qui s'est battu avec un autre qu'on soupçonne d'être enragé. Porter des gants aussi avant de toucher à un objet qu'un animal douteux a tenu dans sa gueule ou sur lequel il a bavé.

Ne jamais mettre les doigts ni la main dans la gueule d'un animal qui semble s'étouffer. On s'exposerait ainsi à l'infection si l'on a des coupures ou des égratignures à la main.

Ne jamais toucher avec des mains nues à des animaux sauvages qui ont l'air malades ou tout à fait apprivoisés, ni à des animaux favoris inconnus. Les écureuils, les tamias «suisses», les marmottes, les souris et les chauves-souris sont particulièrement dangereux pour les enfants.



Protection des animaux favoris

Dans les régions où la rage existe, faire vacciner les chiens et les chats contre la rage une fois par année. De cette façon la plupart d'entre eux seront protégés, bien qu'une certaine proportion ne soient peut-être pas complètement immunisés par le vaccin.

En ce qui concerne les autres animaux favoris, comme les lapins, les ratons-laveurs et les hamsters, consulter le vétérinaire. Les vaccins antirabiques ne peuvent être employés indifférement sur toutes les espèces animales.

Si la rage existe dans la région, ne pas y laisser les chiens et les chats errer en liberté. Détruire sans cruauté tous les animaux errants.

Puisque la source d'infection de la rage se trouve dans la faune sauvage, surtout les renards et les moufettes, il est nécessaire d'en régir la population.

Que faire si on soupçonne un animal d'être enragé?

Avertir aussitôt la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture du Canada. Si l'on ne peut atteindre l'un de ses bureaux à l'adresse indiquée ci-dessous, avertir le vétérinaire ou la police. La rage est une maladie qu'il faut signaler, en vertu de la loi fédérale.

Lorsqu'une personne est mordue par un chien ou un autre animal, soupçonné de rage, faire l'impossible pour le capturer et le renfermer. Il ne faut le tuer que si cela est absolument nécessaire pour l'empêcher de fuir ou s'il présente un danger pour la santé publique. *Si un animal est mordu,* le séparer des humains et des autres animaux. Il

faut tâcher de prendre l'animal mordeur afin qu'on puisse déterminer de façon certaine s'il est enragé ou non.

Quand il est nécessaire de tuer un animal pour l'empêcher de fuir, comme dans le cas d'un animal sauvage, *ne pas le tirer dans la tête*, car la cervelle doit être conservée intacte en vue de l'examen en laboratoire. Il faut empêcher les gens ou les autres animaux de venir en contact avec la carcasse ou le sang de l'animal tué.

Pour diagnostiquer la rage, la tête (cervelle) de l'animal doit être envoyée à un laboratoire fédéral par un vétérinaire du ministère de l'Agriculture du Canada. Il n'y a pas d'autre moyen de déceler avec certitude la présence de la rage.

Y a-t-il un traitement contre la Rage?

Il n'existe aucun traitement contre la rage chez les animaux, et la maladie est toujours mortelle. Il n'y a qu'une mesure à prendre: les ***prémunir contre la rage*** au moyen de la vaccination.

Pour signaler un cas soupçonné de rage, ou pour plus de renseignements, s'adresser au vétérinaire de la Direction de l'hygiène vétérinaire pour la région en cause.



BUREAUX DES VÉTÉRINAIRES RÉGIONAUX

DIRECTION DE L'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE

Colombie-Britannique	1001 West Pender Street Room 801 Vancouver, B.C. V6E 2M7
Alberta	604 Public Building Calgary, Alta. T2G 0K9
Saskatchewan	828 Motherwell Building Rose and Victoria Streets Regina, Sask. S4P 3R4
Manitoba	613 Federal Building 269 Main Street Winnipeg, Man. R3C 1B2
Ontario	909 Jane St., Toronto P.O. Box 334 Weston, Ont. M9N 3M7
Québec	1441 rue St. Urbain Pièce 312 Montréal, Qué. H2X 2M9
Provinces de l'Atlantique	Terminal Plaza Bldg. 5th Floor 1222 Main Street P.O. Box 338 Moncton, N.B.

On peut obtenir des exemplaires de cette publication à la
DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
OTTAWA
K1A 0C7

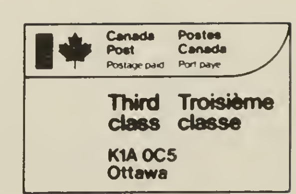
Imprimé 1967
Réimprimé 1969, 1970, 1974

Code No. 50M-36820-6:74
Cat. No. AC1263F
Librairie Beauchemin Ltée
Contract No. 02KX-01A04-4-36820

Photographie prise à la Société protectrice des animaux, Ottawa

Préparé par la Direction de l'Hygiène vétérinaire,
Ministère de l'Agriculture du Canada

INFORMATION
Edifice Sir John Carling Building
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K1A 0C7



IF UNDELIVERED, RETURN TO SENDER   EN CAS DE NON-LIVRAISON, RETOURNER À L'EXPÉDITEUR